

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant reconnaissance de l'opérateur d'appui de la  
Province de Liège**

**A.Gt 20-03-2019**

**M.B. 26-04-2019**

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2019, la bibliothèque organisée par la Province de Liège est reconnue en qualité d'opérateur d'appui de catégorie 3.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2005 portant reconnaissance de la Bibliothèque publique centrale des Chiroux-Croisiers et abrogeant l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 1996 classant des bibliothèques publiques est abrogé.

Et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.